CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Prix pour l'année, par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année : dix piastres pour la feuille de poste ; deux piastres et demie pour la feuille, payables d'avance pour toute l'année, les abonnés ne pouvant se soustraire au paiement de leur abonnement au bureau de la Rue des Nouvelle-Orléans. Tout changement de domicile, ou de résidence, ne sera pas reçu, à moins qu'il ne soit accompagné de leurs comptes arriérés ne soient réglés.

Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement, en donnent avis par écrit, avant le terme de leur abonnement ; sans cet avis, leur abonnement se mettra de droit pour une nouvelle année.

PRIX DES ANNONCES.—Les annonces du Commerce, Magasins de détail, 50c. par ligne, et 25c. par ligne en sus pour chaque insertion. Les Assurances et autres textes, 50c. par ligne. Les agents pour navires, les ventes par vapeur, ou les maisons de commission, 50c. par ligne. Les mariages et décès, les arrivées et départs, les ventes publiques, les articles signalés, les annonces de bâtisse, &c. &c., 25c. par ligne aux annonces ordinaires.

Les annonces doivent paraître que par ligne, et 1 pour cent pour chaque insertion.

Les articles d'une nature personnelle ne peuvent être admis, préférant le droit des annonces ordinaires et avance.

Discrétionnaire 25 pour cent sera taxé aux annonces, Ventes, aux Reg. des Testaments, et aux annonces de ventes d'immeubles.

Les annonces de ventes d'immeubles ne seront insérées qu'après le jugement de vente.

Les annonces ne seront insérées que jusqu'à concurrence de la somme de 50 piastres, et au-dessus, à raison de 25 centimes par ligne.

Les annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront insérées jusqu'au moins et jusqu'à ordre contraire, et en conséquence de cette disposition, le droit de faire cesser la publication, au moins, à la discrétion de l'éditeur, sera payée d'avance, ou sera considérée comme non avenue.

Les lettres et articles ouverts pour les journaux, ne seront insérés que sous la signature de l'auteur.

Les lettres et articles ouverts pour les journaux, ne seront insérés que sous la signature de l'auteur.

...s de Banques et de l'Comp...

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE

Bureaux, 6 rue Chartres.

Ouverture de 10 à 3 heures.

Le Bureau ... Lettres de change sur Bordeaux, Philadelphie et d'autres villes du Nord.

MARTIN GODOY, Caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE

Bureaux, 6 rue Chartres.

Ouverture de 10 à 3 heures.

Le Bureau ... Lettres de change sur Bordeaux, Philadelphie et d'autres villes du Nord.

MARTIN GODOY, Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON

Bureaux, 6 rue Chartres.

Ouverture de 10 à 3 heures.

Le Bureau ... Lettres de change sur Bordeaux, Philadelphie et d'autres villes du Nord.

J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON

Bureaux, 6 rue Chartres.

Ouverture de 10 à 3 heures.

Le Bureau ... Lettres de change sur Bordeaux, Philadelphie et d'autres villes du Nord.

J. B. PERRAULT, Caissier.

Mme. SIMON, sage-femme accoucheuse, 6 Nouvelle-Orléans, 15 février 1838.

Mme. SIMON, sage-femme accoucheuse, 6 Nouvelle-Orléans, 15 février 1838.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil municipal, le Maire publie, ... Nouvelle-Orléans, avec ... que les ... hebdomadaires ... 9 heures du matin ... Municipalité sur les ... 4 heures de l'après-midi, pour ... dans la dite Municipalité, pour ...

D. PRIEUR, maire.

ACADÉMIE PRATIQUE de la Calligraphie, par ... No 8, rue de Chartres. Cet ... a été créé exprès pour l'usage ... Les Dames ... Les ... Les ... Les